

Ce dimanche 29 mai 2016 était consacré à la commémoration franco-allemande de la bataille de Verdun (Cf. [Le Monde du 29 mai 2016](#)) avec cette présentation heureusement brève d'une allégorie de la guerre par plus de trois mille jeunes au milieu des croix des soldats morts au combat (et non des victimes entendus dans les médias çà et là). Était-ce bien l'endroit pour courir et faire un spectacle ?

Cérémonie cependant émouvante du centenaire, appréciations qu'elle soit restée dans l'esprit du devoir de mémoire bien qu'en ce jour, aussi fête des mères instaurée par Pétain, vainqueur de Verdun, la peine de celles-ci devant la mort au moins de leurs fils sinon d'autres proches, aurait pu être rappelée et mise en valeur. Il est vrai que les liens familiaux, et la famille en général, ont largement aujourd'hui été affaiblis par les lois successives pour instaurer des formules à la carte et au bon vouloir des intérêts individuels.

Le 17 mai dernier, en relation sans doute avec la commémoration de la bataille de Verdun, Jean-Jacques Candelier, député communiste, vice-président de la commission de la défense nationale et des forces armées, était à la fois initiateur et rapporteur, cumul plutôt curieux, d'une nouvelle proposition de loi pour réhabiliter collectivement cette fois tous les fusillés de la Première guerre mondiale, soit 618 fusillés pour des raisons les plus diverses.

Il est néanmoins bon de se rappeler les « autres » ce qui relativise largement l'importance de ces fusillés, soit 1,3 million de tués ou disparus, sans oublier les décès suite aux blessures. Au total, 16,5 % des 7,8 millions de Français mobilisés sont morts, laissant 700 000 orphelins et 600 000 veuves comme le précise le rapport. La fixation idéologique sur ces 618 fusillés est un signe tangible de cet archaïsme français.

Lire le rapport (Cf. [Rapport du 17 mai 2016](#)) n'en reste pas moins intéressant. Cette question de la réhabilitation a été un sujet débattu après ce conflit avec notamment la création le 9 mars 1932 de la Cour spéciale de justice militaire, compétente pour réexaminer tous les jugements rendus par les conseils de guerre. Elle a réhabilité une quarantaine de fusillés.

Par ailleurs, le président Hollande avait décidé la constitution d'un espace consacré aux fusillés au Musée de l'Armée en novembre 2014. J'ajouterai qu'un certain nombre de communes qui l'ont souhaité ont pu inscrire sur leurs monuments aux morts les noms de leurs « fusillés pour l'exemple », ce qui est surprenant et à mon sens choquant dès lors qu'ils n'ont pas été réhabilités par une procédure favorable. Heureusement la commission a rejeté cette nouvelle proposition de loi sur ce sujet du passé.

Cependant l'archaïsme peut s'exprimer dans d'autres enceintes. Ainsi, je réagirai à cette atteinte par la CGT au droit de la presse telle que cela a été rapporté par les médias (Cf. [Le Monde du 28 mai 2016](#)). Une plus grande publicité aurait pu y être apportée car le fait est grave surtout avec un organisme qui ne cesse de revendiquer la démocratie et la défense des libertés tout en voulant limiter celles des autres comme son histoire et son rattachement passé au communisme le rappellent d'ailleurs. N'oublions pas par exemple ces refus depuis 1991 de charger en matériels militaires des navires chargés de soutenir nos troupes en opération.

Ce 26 mai 2016, huitième journée de mobilisation, les syndicats de la Filpac-CGT empêchent, en accord sans doute avec leur vision démocratique de la société, la parution des quotidiens

nationaux qui avaient refusé de publier un de leurs communiqués « *sur les réalités du mouvement social et sur les enjeux, présents et à venir, posés par la loi El Khomri* ». Ce communiqué avait été adressé le 24 mai par Didier Lourdez, secrétaire national du syndicat du Livre au Syndicat de la presse quotidienne nationale (SPQN), qui regroupe les éditeurs nationaux.

Un syndicat en perte de vitesse, arcbuté sur son passé, issu d'un communisme moribond, continue donc à exercer sa capacité de nuisance sur le fonctionnement de la société française, y compris par des mesures de coercition bien éloignées des règles normales de la démocratie. Si je me réfère aussi à cette scandaleuse affiche contre les soi-disant violences policières, je peux m'étonner que l'archaïsme de la CGT dans sa conception de la liberté puisse encore séduire des militants sauf s'il y a plusieurs définitions de la liberté, la sienne et celle des autres.